

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit des brevets, biotech et sciences de la vie (4DR2118)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Master bilingue en droit</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	Voir ci-dessous	6
<b>Master en droit</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	Voir ci-dessous	6
<b>Master en droit comparé de la santé</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	Voir ci-dessous	6
<b>Master of Arts en innovation, orientation Innovation et société</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	Voir ci-dessous	6
<b>Master of Law en innovation</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

### Equipe enseignante

Prof. Daniel Kraus, avec la collaboration d'Astrid Pilottin (assistante doctorante)

### Contenu

Ouvert aux étudiant-e-s ayant suivi le cours de Principes généraux de la propriété intellectuelle ou d'autres formations jugées équivalentes, le cours de Droit des brevets, biotech et sciences de la vie propose d'approfondir le droit des brevets et de traiter les principales questions posées par la brevetabilité du vivant. La problématique est abordée non seulement sous l'angle de la loi sur les brevets d'invention, mais aussi en relation avec des législations se rapportant à des thématiques plus spécifiques telles que le génie génétique et la recherche sur les cellules souches notamment.

Après une mise à niveau et une introduction au droit international de la propriété intellectuelle, le cours traite des questions de brevetabilité du vivant, des exceptions à la brevetabilité dans le domaine biotechnologique et de l'étendue de la protection, avant d'aborder notamment les thèmes des biotechnologies et le corps humain, l'agriculture, les ressources génétiques et l'accès aux médicaments. Chaque étudiant-e est appelé-e à participer activement et à présenter une décision judiciaire en classe.

### Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Seules les versions officielles des conventions et des lois sont autorisées à l'examen. Une version pdf offline est autorisée. Les annotations autorisées se limitent à des marquages de couleur et des renvois d'un article à un autre. Toute infraction à ces règles constitue une situation de « fraude », auquel cas les éléments non admis seront retirés et l'examen pourra être réputé échoué.

### Documentation

La documentation nécessaire au cours est mise à disposition sur la plateforme Moodle.

### Pré-requis

Ouvert aux étudiant-e-s ayant suivi le cours de Principes généraux de la propriété intellectuelle ou d'autres formations jugées équivalentes

### Forme de l'enseignement

Classe interactive avec discussions. Chaque étudiant-e est appelé-e à participer activement et à présenter une décision judiciaire en classe.

### Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Anticiper les opportunités et les risques liés à la brevetabilité des biotechnologies et des inventions dans le domaine des sciences de la vie
- Evaluer les implications de l'application d'une règle de droit de la propriété intellectuelle à une situation donnée dans ces domaines
- Développer un raisonnement juridique complet dans un cas concret touchant à l'interface entre le droit des brevets, les biotechnologies et les sciences de la vie
- Identifier et comprendre les principaux enjeux économiques, sociaux et juridiques résultant de l'interface entre le droit des brevets, les biotechnologies et les sciences de la vie
- Expliquer une problématique et une solution juridique concrète dans ces domaines à des juristes et des non-juristes

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

**Droit des brevets, biotech et sciences de la vie (4DR2118)**

**Compétences transférables**

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes